

Les contrôles de la CNIL en 2024

Chaque année, la Cnil effectue des centaines de contrôles (340 en 2023) en réponse à des plaintes, des signalements de violations de données, ou en lien avec des événements d'actualité. Elle identifie également des thématiques prioritaires, constituant en moyenne 30 % des contrôles, afin d'orienter sa politique de contrôle sur des sujets cruciaux pour le public et pour évaluer la conformité des secteurs choisis.

En 2024, **les domaines prioritaires de contrôle incluent :**

Collecte de données dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques :

En raison de l'ampleur de cette manifestation internationale, la Cnil vérifiera l'utilisation appropriée des dispositifs de sécurité. Elle examinera également la collecte de données liées aux services de billetterie, en s'assurant des informations communiquées, des destinataires des données, et des mesures de sécurité mises en place.

Données des mineurs collectées en ligne : Face à l'exposition précoce des mineurs aux plateformes en ligne, la Cnil s'attachera à vérifier la mise en œuvre de mécanismes de contrôle d'âge, les mesures de sécurité, et le respect du principe de minimisation des données sur les applications et sites populaires auprès des enfants et adolescents.

Programmes de fidélité et tickets de caisse dématérialisés : La Cnil examinera les programmes de fidélité des enseignes de la grande distribution, qui peuvent conduire à la collecte extensive d'informations. Elle évaluera également les implications de la dématérialisation des tickets de caisse, notamment les traitements supplémentaires de données personnelles pour des envois par SMS ou courriel.

Droit d'accès des personnes concernées : Dans le cadre de la troisième action du Cadre d'application coordonné du Comité européen pour la protection des données, la Cnil et ses homologues procéderont à des vérifications sur les conditions de mise en œuvre du droit d'accès, visant à harmoniser l'application du RGPD et à coordonner les autorités de contrôle. Les résultats seront analysés au niveau national et européen pour assurer un suivi ciblé.



Les chiffres clés du mois

100 000 € : C'est le montant de la sanction imposée par la Cnil à la **société PAP** en raison de manques aux obligations concernant les durées de conservation et de sécurité des données.

10 000 000 € : C'est l'amende prononcée par l'autorité néerlandaise de protection des données à l'encontre de la **société UBER**.

75 000 € : C'est la sanction de la Cnil à l'encontre de la **société TAGADAMEDIA** pour avoir collecté des données de prospects sans consentement valide, en raison de l'apparence trompeuse de ses formulaires de jeux-concours.

Actualités

la Cnil présente **le bilan 2023** de son action répressive :

L'activité répressive de la Cnil se caractérise par un accroissement du nombre de mesures adoptées. Elle a ainsi prononcé **42 sanctions**, pour un montant de près de 90 millions d'euros. **168 mises en demeure** et **33 rappels** aux obligations légales ont également été notifiés.

Violation de données de **deux opérateurs de tiers payant** : la Cnil ouvre une enquête et rappelle aux assurés les précautions à prendre.

Astuce RGPD - Comment se mettre en conformité ?

En vertu du RGPD, des mentions d'information doivent être présentes afin d'informer les utilisateurs des plateformes.

Dans ces mentions d'informations et concernant le traitement des données personnelles, il convient de préciser :

- la finalité du traitement
- le fondement juridique
- les catégories de personnes ayant accès aux données
- la durée de conservation
- les modalités d'exercice des droits des utilisateurs
- l'existence d'un transfert hors UE



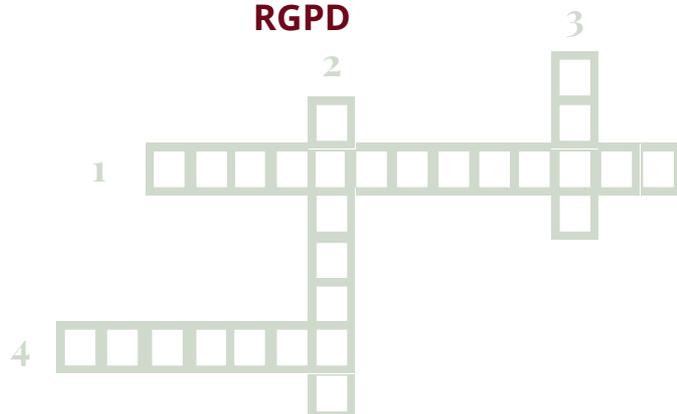
Le saviez-vous ?

Lors de vos déplacements, il est fortement conseillé de privilégier l'option du partage de connexion provenant de votre abonnement téléphonique (3G ou 4G) plutôt que de recourir aux réseaux WiFi publics. Ces derniers présentent souvent des lacunes au niveau de leur sécurité, les rendant vulnérables. Ces pirates informatiques pourraient non seulement surveiller vos activités en ligne, mais également usurper ces réseaux, exposant ainsi vos informations personnelles et confidentielles à des risques de captation et d'exploitation frauduleuse.

En effet, les réseaux WiFi publics sont fréquemment ciblés en raison de leurs faiblesses en matière de protection. En partageant votre connexion mobile, vous réduisez significativement les risques liés à la sécurité de vos données.

Ainsi, en optant pour le partage de connexion de votre téléphone, vous assurez une couche de sécurité supplémentaire, limitant les opportunités d'accès non autorisé à vos informations sensibles. Il est essentiel de rester conscient des risques potentiels liés aux réseaux WiFi publics et d'adopter des pratiques sécuritaires afin de préserver la confidentialité de vos données lors de vos déplacements.

Les mots croisés du RGPD



1. Droit de modifier des informations inexactes
2. Principe relatif au traitement de données
3. Autorité administrative indépendante
4. Texte sur l'examen et l'évaluation du RGPD

Réponses aux mots croisés de la Newsletter de janvier 2024 :

1. DPO
2. Portabilité
3. Finalité
4. Transfert

Retrouvez le cabinet

Le **19 mars 2024** à 9h30, retrouvez Me Cohen du cabinet DC Avocat pour la formation "Usages digitaux et avocats", à destination des avocats du barreau de Paris.

Cette newsletter est éditée par Maître Debora Cohen :

Site : www.dcavocat.com

P. : +33 (0) 6.50.08.23.47

Mail : debora.cohen@dcavocat.com

